

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 juin 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 006-130/14/BC**

**■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la rue Etienne Miège – Zone d'Aménagement Concerté de Château Gombert - à Marseille 13ème arrondissement.**

**DAEP 14/11470/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission d'aménageur de la ZAC de Château Gombert, la Soleam a réaménagé la trame circulatoire du secteur entraînant la suppression d'une portion de la rue Etienne Miège.

Les travaux de voirie ont été effectués par la Soleam selon les prescriptions du PAZ de la ZAC de Château Gombert, reporté sur les planches du PLU de la Ville de Marseille.

Une portion de la rue Etienne Miège a été élargie. Elle se connecte désormais à la rue Albert Einstein via la rue Louis Leprince Ringuet par la voie nouvelle achevée. Cet aménagement de voirie a rendu inutile le segment de la rue Etienne Miège situé entre l'élargissement de cette voie et la rue Albert Einstein.

Il subsiste donc un délaissé qui n'a plus aucune fonction de desserte ni de liaison car il est remplacé par la voie nouvelle aboutissant sur la rue Etienne Miège élargie.

Ce délaissé est d'une superficie totale de 194m<sup>2</sup> environ, délimité sur le plan de déclassement joint au 1/500 ème.

La Soleam a manifesté auprès de MPM son intérêt pour l'acquisition de la portion supprimée traversant ses propriétés afin de constituer une unité foncière plus importante.

En conséquence, et afin de poursuivre en ce sens, il convient de déclasser du domaine public routier communautaire la voie désaffectée décrite ci-dessus et incluse dans un périmètre clôturé qui n'est plus accessible à la circulation.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le PAZ de la ZAC de Château Gombert
- L'absence d'intérêt de cette emprise pour l'usage général et particulier, dans sa nouvelle configuration.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est constatée la désaffectation de l'emprise à déclasser située au 241, rue Albert Einstein à Marseille 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**Article 2 :**

Est approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire du délaissé de voirie de la rue Etienne Miège pour une superficie d'environ 194 m<sup>2</sup>.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à la Voirie,  
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER